



# Année scolaire 2016/2017

Les inscriptions se font **obligatoirement** à l'année en fonction du choix des parents :

- 1) Rationnaire 1 jour par semaine
- 2) Rationnaire 2 jours par semaine
- 3) Rationnaire 3 jours par semaine
- 4) Rationnaire 4 jours par semaine

## **Modifications :**

Les parents qui souhaitent en cours d'année modifier les jours de prise des repas de leur enfant doivent obligatoirement modifier la demande d'inscription en mairie.

## **Inscription occasionnelle :**

Tarif spécifique pour cette prestation

Ce tarif sera applicable dans trois situations :

- 1) En l'absence de dossier d'inscription. *Aucune régularisation avec effet rétroactif ne sera effectuée.*
- 2) L'enfant se présente au restaurant scolaire alors qu'il n'est pas inscrit ce jour là.
- 3) La famille souhaite faire prendre un repas à son enfant pour un motif exceptionnel.

La famille devra impérativement téléphoner en mairie au service des affaires scolaires.

***Les repas pouvant donner lieu à déduction le mois suivant sont UNIQUEMENT :***

- \* *Absences pour maladie (sur présentation d'un certificat médical)*
- \* *Absences en raison de grèves*
- \* *Sorties scolaires*

## **Paiement :**

Les familles régleront les repas consommés en se présentant au service des affaires scolaires de la mairie après réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais impartis, une procédure de rappel, voire de recouvrement par les services du Centre des finances Publiques, peut être engagée.

Plusieurs modes de paiement sont proposés :

- En espèces à la Trésorerie de Ouistreham
- En Carte Bancaire à la Trésorerie de Ouistreham
- **Par chèque bancaire, à l'ordre du « Centre des finances publiques » a déposé à la Trésorerie de Ouistreham - 9 Route de Lion 14150 OUISTREHAM**
- Par **prélèvement automatique** : Etablissement d'un accord contractuel à intervenir entre la commune et les parents, sous la forme d'une demande et d'une autorisation de prélèvement, dûment rempli par vos soins (les imprimés sont à retirer en mairie)
- Par **paiement à distance par internet**

## **Pièces justificatives pour le dossier d'inscription (Habitants de Ouistreham) :**

Afin de bénéficier du tarif dégressif, cette fiche doit être complétée et rapportée avec les pièces justificatives suivantes :

**Photocopies :**

- **Justificatif de domicile récent,**
- **Avis d'imposition ou de non imposition 2015 (sur les revenus 2014),**
- **Dernière attestation de paiement des Allocations Familiales ou un relevé bancaire.**

## **FICHE D'INSCRIPTION au RESTAURANT SCOLAIRE**

Adresse de facturation :

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° tél : .....

### **FREQUENTATION ANNUELLE au RESTAURANT SCOLAIRE** :

A partir du :

NOM et PRENOM	Groupe scolaire	Classe	Enseignant	Rationnaire				
				L	M	J	V	Occasionnel

Numéro(s) de téléphone auquel (auxquels) il nous serait possible de vous contacter **EN CAS D'URGENCE** :

NOM	PRENOM	Téléphone personnel	Téléphone Portable	Téléphone professionnel

En cas d'accident, j'autorise le personnel d'encadrement à faire donner les soins d'urgence et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale jugée indispensable.

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS** : (maladie, régime alimentaire particulier et si allergies alimentaires joindre obligatoirement **1 certificat médical + 1 photo de l'enfant**.)

.....  
 .....  
 .....

**Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.**

Date :

Signature :